

FEUILLE D'INFORMATION

(Décembre 2008)

Défis auxquels font face les gouvernements locaux

Dans son plan d'action, le commissaire sur l'avenir de la gouvernance locale décrit l'état actuel de la gouvernance locale au Nouveau-Brunswick. Il explique les changements nécessaires pour renforcer les communautés et il recommande des mesures à prendre pour atteindre un tel objectif.

Le plan d'action du commissaire indique que certaines communautés se développent et prospèrent tandis que pour bien d'autres collectivités, la viabilité et la durabilité sont des enjeux réels. Le commissaire a identifié certains des principaux défis que doivent relever de nombreuses collectivités :

- La base de revenus (montant pouvant être généré localement) est trop faible pour leur permettre de fournir et payer l'infrastructure et les services nécessaires.
- Elles doivent trop compter sur les transferts d'autres gouvernements pour survivre. Autrement dit, elles ne sont pas autosuffisantes.
- Sans le partage des services et des coûts avec d'autres communautés, nombre d'entre elles ne peuvent pas à elles seules offrir adéquatement des services comme la protection contre les incendies, les installations récréatives et sportives, et les mesures d'urgence.
- Elles éprouvent de la difficulté à assumer les coûts de maintien en bon état des installations, de l'infrastructure et de l'équipement, notamment des installations comme les centres sportifs, l'infrastructure comme les réseaux d'eau et d'égouts, et l'équipement comme les camions d'incendie. Il leur est aussi difficile de payer les travaux d'immobilisations et les achats d'envergure, le moment venu.
- Elles n'ont pas les moyens d'embaucher le personnel administratif et opérationnel professionnel pour appuyer le conseil et pour gérer et exploiter les services municipaux.
- Leur population est trop faible, vieillissante et en déclin, ce qui limite grandement le nombre de résidents intéressés à occuper des fonctions au conseil et à s'engager dans les affaires de la communauté (par exemple le recrutement de pompiers volontaires).
- Leurs limites géographiques sont désuètes et ne tiennent pas compte des secteurs avoisinants qu'elles servent, ce qui limite leur aptitude à répartir équitablement les coûts entre ceux qui bénéficient des services.
- Elles arrivent difficilement à faire en sorte que les différents types d'aménagement (résidentiel, commercial, industriel, institutionnel, récréatif et de ressources) soient établis dans des endroits qui conviennent, en raison du manque de planification de l'utilisation des terres à l'échelle locale, régionale et provinciale.
- Les résidents des secteurs non constitués en municipalités (35 pour cent de la population du Nouveau-Brunswick) ont très peu de contrôle sur leurs affaires locales, car la plupart des décisions qui les touchent sont prises à l'extérieur de leurs communautés.

Pour de plus amples renseignements, consultez le site <http://www.gnb.ca/gouvernementslocaux>.